

C.S.S.C.T.

Compte-rendu de la réunion de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail. (C.S.S.C.T.) du 27/03/2023

<u>Présents :</u>	- Président de la C.S.S.C.T.	M. L. RICHARD
	- Membres de la C.S.S.C.T.	Mme C. TAVOLIERI Mme BLASER Stéphanie M. S. SCHNEIDER
	- Invités	Mme FOISSEY Lydie (IDE santé au travail Cernay) Mme STENTZ Isabelle
	- Excusés	Mr MEYER Eric Mr GERBER Fabrice Mme LEGRAIN Dorothée

Ordre du jour :

- 1) Validation du précédent compte-rendu
- 2) Rappel sur les risques psycho-sociaux
- 3) Communication de l'inventaire des SST formés
- 4) Mise en place d'un groupe de travail pour sensibiliser à la déconnexion numérique
- 5) Divers
- 6) Visite du site

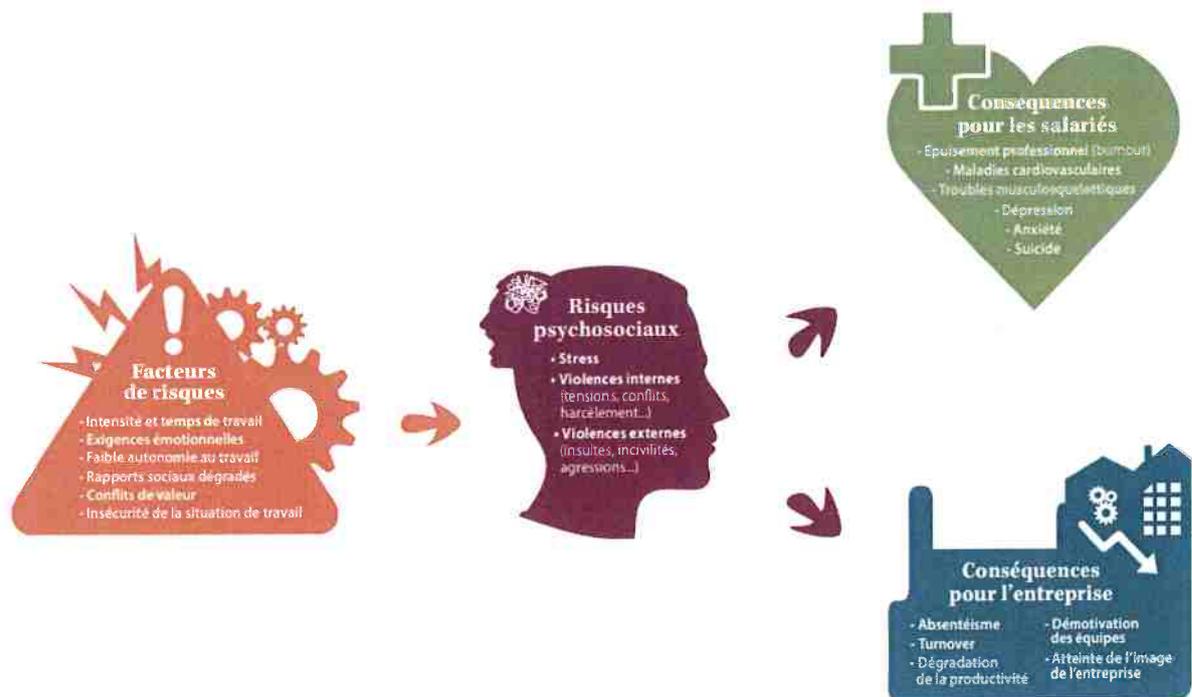
1) Validation du compte-rendu du 21 décembre 2022

La C.S.S.C.T. valide le compte-rendu du 21 décembre 2022.

2) Rappel sur les risques psycho-sociaux (RPS)

Les risques psychosociaux sont définis par l'INRS comme un risque pour la santé physique et mentale des travailleurs. Leurs causes sont à rechercher à la fois dans les conditions d'emploi, les facteurs liés à l'organisation du travail et aux relations de travail.

Un groupe de travail va être mis en place pour réfléchir à cette problématique et mettre en place une campagne d'affichage en fin d'année sur cette thématique.





Le harcèlement moral est défini comme suit :

Le harcèlement moral se caractérise par la répétition d'agissements hostiles qui ont pour but ou conséquence une dégradation des conditions de travail susceptible d'affecter la dignité, la santé et le devenir professionnel de la personne, tensions, brimades, insultes, des relations de travail qui se détériorent, concernant le harcèlement sexuel. Il est distingué en plusieurs notions : Le droit français distingue un ensemble de notions dont le harcèlement sexuel, les agissements sexistes et l'agression sexuelle. Ces définitions juridiques encadrent les obligations de l'employeur et les sanctions pénales encourues par les auteurs.

Il y aurait possibilité de prendre attache avec les médecins et les psychologues de la santé au travail pour effectuer une sensibilisation et ou une formation concernant ce domaine. Faudrait-il un membre du CSE qui soit référent ? Faudrait-il un psychologue au sein d'Aléos pour les salariés et pouvoir avoir un espace d'échange et libérer la parole ?

Inviter un psychologue à une réunion CSE pour pouvoir inclure dans la BDSE les RPS ?

3) Communication de l'inventaire des SST formés

36 SST ont été formés :

Alain HORACE – Annaïck HAMICH/SERRAND – Anne FOEHRLE – Audrey MEYER JAEGLY – Ayse DURDU – Béatrice CAUDRELIEZ – Benaouda BENLAKEHAL – Bertrand JACOBY – Céline FEIST –

Céline SUTTER – Estelle MATHEY – Fabienne ROSER DERES – Florence LAUREY – Franck LEHR – Guillaume FISCHMEISTER – Hassan EL FAQIR – Hélène SAUTER – Jean-Marie STUDER – Juliana METSEBO – Julien BATTMANN – Kevin DUMOUSSEAU – Marie-Paule DAUPEYROUX – Marion ORTIS – Marion STUDER – Mélanie HIGY – Michel LAMBERT - Mike WATZKY – Monique BERTRAND – Nuno SIMOES – Othman BEN ABDOU – Philippe BOSSHARD – Philippe MORALES – Ralph DAUM – Stéphane SCHNEIDER – Stéphanie BLASER – Véronique GUEDRA

Soit un quart de notre effectif.

4) Mise en place d'un groupe de travail pour sensibiliser à la déconnexion numérique

La dépendance numérique est de plus en plus présente. Le nomophobe est défini dans le dictionnaire Larousse comme quelqu'un qui ne peut se passer de son téléphone portable et éprouve une peur excessive à l'idée d'en être séparé ou de ne pouvoir s'en servir.

Apprendre à se servir différemment du numérique ? Notifications sur les ordinateurs ou les téléphones à modifier ? Charte qui donnerait des éléments sur la déconnexion ? Intervenant à l'AG concernant la dépendance numérique ?

5) Divers

Les devis concernant la formation gestes et postures ont été donnés pour validation.

6) Visite de la résidence

Sur la visite de la résidence A. Schweitzer à Riedisheim, la commission n'apporte aucune remarque.

**Prochaine réunion le mardi 26 septembre 2023 à 14 heures
à la Résidence Sociale Le Rhône – 73 rue du Rhône - 68300 SAINT-LOUIS**

Le Secrétaire
Christelle TAVOLIERI



Le Président
Loïc RICHARD

